

Ministre
des Affaires étrangères



Minister
of Foreign Affairs

Ottawa, Canada K1A 0G2

Le 13 octobre 2023

M. Ali Ehsassi
Président
Comité permanent des affaires étrangères
et du développement international de la Chambre des communes
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement du Canada, je remercie le Sous-comité des droits internationaux de la personne (SDIR) du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE) de la Chambre des communes pour son rapport intitulé « *La situation des Tibétains en matière de droits de la personne et le système chinois des pensionnats et des écoles maternelles* ». Je suis heureuse de recevoir le rapport et les recommandations du Comité et remercie tous les membres d'avoir consacré temps et énergie à cette initiative.

Les allégations de violations des droits de la personne auxquelles le rapport du Comité fait référence sont graves et troublantes. Pour les Canadiens, elles sont d'autant plus douloureuses en raison de la propre expérience qu'a vécue notre pays avec les pensionnats, ainsi que des conséquences dévastatrices que ces derniers ont eues sur de multiples générations d'Autochtones.

Tout pays sur lequel pèsent des allégations aussi sérieuses et crédibles doit répondre en faisant preuve de transparence; la République populaire de Chine (RPC) ne fait pas exception. Le Canada continuera de plaider pour que les experts des Nations Unies, les universitaires, les chercheurs, les correspondants étrangers et les diplomates canadiens et étrangers aux vues similaires aient un accès sans entraves à la région autonome du Tibet et au Xinjiang. Le Canada travaille stratégiquement avec des pays et des organisations partenaires pour faire pression sur la RPC afin qu'elle prenne des mesures pour justifier son bilan en matière de droits de la personne. En s'appuyant sur un large éventail d'outils diplomatiques, le Canada et ses partenaires cherchent à employer les moyens les plus efficaces à leur disposition pour attirer l'attention sur les violations, par la RPC, des normes relatives aux droits internationaux de la personne et sur ses obligations découlant du droit international des droits de la personne. Ces moyens comprennent la défense d'un éventail de considérations liées aux droits fondamentaux, dont les droits des minorités, les droits culturels, le droit à l'éducation ainsi que la liberté de religion ou de conviction. Le Canada souhaite plus particulièrement soulever ses préoccupations au sujet du traitement des Tibétains, à la fois publiquement et en privé avec nos homologues chinois, notamment dans le cadre d'instances multilatérales.

.../2

Mesures multilatérales

Le Canada continuera d'intervenir aux Nations Unies. L'Assemblée générale des Nations Unies et les sessions du Conseil des droits de l'homme offrent des occasions d'attirer l'attention sur les questions soulevées par quatre rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits de l'homme et deux organismes créés en vertu de traités au sujet du système des pensionnats de la RPC. Ayant déjà soulevé ces questions de façon bilatérale avec la RPC, le Canada profite de ces occasions pour exhorter cette dernière, devant tous les États membres des Nations Unies, à répondre de manière satisfaisante à ces préoccupations.

Ces efforts s'appuient sur des mesures que nous avons prises antérieurement dans des enceintes multilatérales en collaboration avec des pays partenaires. En marge de la 51^e session du Conseil des droits de l'homme en octobre 2022, le Canada a coparrainé une activité parallèle sur les « répercussions sur les droits de la personne de la succession du Dalaï Lama » [traduction] en compagnie de pays partenaires, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, la Lituanie et la Tchéquie. Le 22 juin 2021 au Conseil des droits de l'homme à Genève, le Canada a prononcé une déclaration conjointe cosignée par 43 autres pays, défiant et critiquant la Chine au sujet de la situation des droits de la personne au Xinjiang. Cette déclaration faisait référence à la situation au Tibet. Le 11 mars 2021, lors de la 46^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève, le Canada a exprimé ses préoccupations concernant des rapports profondément troublants portant sur le décès de Tibétains gardés en détention.

Liberté de religion ou de conviction

Le Canada promeut depuis longtemps la liberté de religion ou de conviction et demeure inébranlable dans sa volonté de protéger les droits de la personne, dont la liberté de religion ou de conviction; il croit fermement qu'aucun être ne devrait subir de la haine, de la violence ou de la peur en raison de ses croyances. Le gouvernement du Canada demeure profondément préoccupé par la situation de Gedhun Choekyi Nyima (11^e Panchen Lama du Tibet). Le Canada a d'abord soulevé le cas du Panchen Lama auprès des autorités chinoises en 1995. En 1998, l'ambassade canadienne à Beijing a transmis à ses homologues chinois 1 000 cartes d'anniversaire destinées au Panchen Lama et écrites par des enfants canadiens.

Au fil des ans, le Canada a demandé que la Chine fournisse des renseignements sur le Panchen Lama et ses parents et a exhorté cette dernière à permettre au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et au Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction d'avoir accès au Panchen Lama. Le Canada est conscient du fait que, conformément aux traditions religieuses du bouddhisme tibétain, le Panchen Lama est chargé d'identifier le successeur du Dalaï Lama. Il reconnaît également que le droit à la liberté de religion ou de conviction comprend la liberté des groupes religieux – y compris des bouddhistes tibétains – de choisir leurs propres chefs religieux et spirituels sans ingérence extérieure.

Reprise du dialogue sino-tibétain

Comme le gouvernement l'a réitéré dans sa réponse au rapport du FAAE intitulé « Reprise du dialogue

sino-tibétain » (15 septembre 2022), le Canada continue de préconiser la tenue d'un dialogue utile relatif aux questions de fond entre le gouvernement chinois et le Dalaï Lama ou les représentants du peuple tibétain en vue de résoudre ces questions de façon acceptable pour les deux parties. Le Canada encourage les deux parties à entamer un dialogue sans établir de conditions préalables. La démarche du Canada consiste à encourager une meilleure compréhension, à promouvoir les droits et libertés du peuple tibétain et à favoriser la recherche d'une solution durable. Le Canada est d'avis que, dans le cadre de tout futur dialogue, il reviendra aux deux parties de déterminer leur représentation et de prendre des décisions au sujet des modalités des échanges.

Immigration

Le Canada possède une longue et fière tradition humanitaire dans le cadre de laquelle il vient en aide aux personnes déplacées en raison de persécutions, de conflits et de violations massives des droits de la personne. Ces dernières années, le gouvernement du Canada a considérablement accru le nombre de places offertes aux réfugiés réinstallés, celui-ci passant d'environ 12 300 en 2014 à environ 46 500 en 2022. Dans le cadre de cet élargissement des possibilités de réinstallation offertes aux réfugiés, le gouvernement a créé en 2021 un volet consacré aux défenseurs des droits de la personne, en étroite collaboration avec des organisations de la société civile vouées à la protection des défenseurs des droits de la personne. Le volet a initialement permis de créer 250 nouvelles places chaque année pour les défenseurs des droits de la personne, en plus des cibles prévues pour la réinstallation des réfugiés. Le 25 juillet 2023, le gouvernement du Canada a annoncé que le nombre de places offertes aux défenseurs des droits de la personne et aux membres de leurs familles dans le cadre du volet susmentionné passait de 250 à 500.

Protection des Canadiens

Le Canada est la terre d'accueil d'une importante population de personnes d'origine chinoise ou qui ont des liens avec la Chine. Le gouvernement a entendu de nombreux témoignages de personnes qui sont victimes de harcèlement, d'intimidation et de répression transnationale de la part du gouvernement chinois. Le Canada continuera aussi de tenir régulièrement des consultations avec des organisations de la société civile, par l'intermédiaire de la Coalition canadienne pour les droits de la personne en Chine (CCDPC) menée par Amnistie internationale, au sujet des préoccupations actuelles et prioritaires relatives aux droits de la personne et à la Chine. Les sujets des consultations comprendront, sans s'y limiter, la campagne d'intimidation et de harcèlement organisée et permanente visant les activistes qui travaillent sur des dossiers liés aux droits de la personne et à la Chine au Canada, dans un contexte qui laisse entendre que le gouvernement chinois participe à ces campagnes ou les soutient.

La Gendarmerie royale du Canada prend les menaces à la sécurité des personnes vivant au Canada très au sérieux et sait que des États étrangers peuvent chercher à intimider des communautés ou des personnes au Canada ou à nuire à celles-ci. Elle a confirmé avoir mis un terme à des activités policières illégales en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique, activités qui étaient liées aux soi-disant « postes de police » chinois, et elle poursuit activement son enquête nationale au sujet des

signalements d'activités criminelles en lien avec ces « postes de police ».

Protéger notre pays contre les menaces posées par l'ingérence étrangère est une responsabilité que le gouvernement prend très au sérieux. Le gouvernement du Canada continue d'examiner les outils et les pouvoirs dont il dispose pour veiller à ce que sa démarche suive le rythme du contexte de menace en constante évolution et soit adaptée au contexte canadien. En mars 2023, il a lancé des consultations avec le public et des intervenants au sujet du Registre pour la transparence en matière d'ingérence étrangère (RTMIE). Ce registre permettrait de voir à ce que les individus et organisations qui militent au nom d'un gouvernement étranger fassent preuve de transparence et soient imputables, et de renforcer la protection offerte à des communautés – notamment la communauté tibétaine – qui sont souvent ciblées par des tentatives d'ingérence étrangère. Ces consultations avec des intervenants clés et le public canadien, qui se déroulent toujours, contribueront à orienter la voie à venir, notamment la création d'un texte législatif.

Le 7 septembre 2023, le gouvernement a annoncé l'établissement de l'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, menée par l'honorable Marie-Josée Hogue (juge puînée de la Cour d'appel du Québec).

Le gouvernement a récemment pris plusieurs mesures pour renforcer son approche et protéger les communautés qui sont victimes de harcèlement, d'intimidation et d'ingérence soutenus par des États au Canada. Parmi celles-ci, on retrouve l'établissement d'un *bureau national chargé de la coordination des efforts de lutte contre l'ingérence étrangère* au sein de Sécurité publique Canada, comme l'a annoncé le premier ministre le 6 mars 2023, pour permettre au gouvernement du Canada d'effectuer une transition vers une approche plus préventive et mieux coordonnée pour lutter contre les menaces actuelles et émergentes. Le Bureau du coordinateur des efforts de lutte contre l'ingérence étrangère axera tout particulièrement ses efforts sur l'ingérence étrangère et renforcera les protections offertes aux communautés visées, y compris la communauté tibétaine au Canada.

Le gouvernement du Canada se réserve le droit d'imposer des mesures en réponse aux violations des droits de la personne internationaux, dont des sanctions. Les sanctions ne sont qu'un outil parmi un éventail d'outils dont dispose le Canada pour demander à la RPC de répondre de ses actes. Le Canada est disposé à lever des sanctions au moment le plus approprié et s'il a de bonnes raisons de le faire. Le Canada continue de mettre en œuvre d'autres mesures pour répondre aux préoccupations liées aux droits de la personne en Chine. Par exemple, en coordination avec ses partenaires internationaux, il a mis en place des mesures visant à réduire le risque que des entreprises canadiennes entretiennent, intentionnellement ou non, des liens avec l'industrie du travail forcé en Chine.

Financement de projets

Le Canada offre un certain nombre de mécanismes de financement pour les projets de développement et de protection des droits de la personne. Les organisations peuvent soumettre en tout temps des propositions de financement de projet, notamment par le biais du Portail d'Affaires mondiales Canada ou dans le cadre d'appels de propositions au titre du programme du Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) du Haut-commissariat du Canada en Inde. Chaque proposition fait l'objet d'une évaluation minutieuse, avant qu'une décision ne soit rendue en fonction du mérite des différentes

propositions, de leur alignement avec les priorités stratégiques et de la disponibilité des fonds à ce moment-là.

Affaires mondiales Canada finance actuellement un projet d'aide internationale intitulé *Renforcement de l'éducation et de la résilience des jeunes Tibétains*. D'une valeur de 6,1 millions de dollars, ce projet fait suite au projet *Améliorer la qualité de l'éducation et l'apprentissage des enfants tibétains (2 millions de dollars de 2015 à 2017)*, qui visait à améliorer les niveaux de scolarité des jeunes Tibétains au Népal et en Inde et à les aider à poursuivre des études postsecondaires et à accroître leurs chances de décrocher un emploi rémunérateur. Le projet actuel a pour but d'améliorer la qualité du système d'éducation ainsi que le contexte de vie général des jeunes filles et garçons tibétains en Inde et au Népal afin d'appuyer leur transition de l'école secondaire à une école d'enseignement supérieur ou vers le marché du travail. Le projet se poursuivra jusqu'au 31 août 2024.

En ce qui concerne le FCIL, les ambassades et les hauts-commissariats du Canada dépendent de la capacité des organisations de la société civile locale à soumettre des propositions de projet pertinent et bien conçu avant qu'une mission puisse financer un projet ou un thème au cours d'une année donnée. Les missions canadiennes qui mettent en œuvre un programme du FCIL lancent ainsi chaque année un appel de propositions, et les partenaires locaux énoncent dans leurs propositions les thèmes et les activités sur lesquels ils veulent mettre l'accent. L'ambassade du Canada en Chine suit cette pratique dans le cadre de son programme du FCIL.

Le gouvernement du Canada reconnaît les lacunes persistantes en matière de recherche et de collecte de renseignements sur la situation en matière de droits de la personne en Chine. Le Canada reconnaît que cette question s'est complexifiée au cours des dernières années. Ainsi, Affaires mondiales Canada a créé en janvier 2023 le nouveau *Centre de recherche et de politique sur la Chine* pour que le gouvernement canadien ait une meilleure compréhension des enjeux et des nouveautés concernant la Chine, et soit ainsi plus à même d'y réagir.

Une fois encore, au nom du gouvernement du Canada, nous aimerions remercier les membres du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international pour leur diligence et leur dévouement dont ils ont fait preuve dans le cadre de ce travail. Comme vous pouvez le voir, le gouvernement continue de travailler avec des partenaires internationaux afin de répondre aux violations des droits de la personne commises par la Chine à l'encontre du peuple tibétain et pour presser cette dernière à rendre compte de son bilan en matière des droits de la personne dans tous les domaines. Je suis impatiente de continuer à collaborer avec votre Comité dans la poursuite de ces objectifs.

Veuillez agréer, messieurs les présidents, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Joly'.

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée
Ministre des Affaires étrangères